INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration de l'INSA Rennes

Séance du 4 juin 2026

Délibération n° 2026.06.04-05 portant désignation des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R811-10 à R811-42,
Vu les statuts de l'INSA Rennes,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes et notamment son article 6.1.2,
Vu la délibération n°2021-37 relative à la composition de la section disciplinaire à l'égard des usagers,

Considérant que la délibération 2021-37 du conseil de l'administration de l'INSA Rennes adopte une composition de 8 membres pour la section disciplinaire à l'égard des usagers, soit 2 membres pour le collège correspondant aux professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A de l'article D 719-4, 2 membres pour le collège correspondant aux maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B de l'article D 719-4 et 4 membres pour le collège correspondant au collège des usagers ;

Considérant que les membres de la section disciplinaire sont, en principe, élus par et parmi les représentants élus du conseil d'administration, selon leur collège respectif et que l'élection intervient dès que le nombre de représentants élus au conseil d'administration, à l'intérieur de chaque collège et pour chaque sexe, est supérieur au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que si ce nombre est inférieur ou égal, une désignation d'office s'applique ;

Considérant que les sections disciplinaires sont composées à parité de femmes et d'hommes au sein de chaque collège ;

Considérant que l'élection est organisée par sexe au sein de chaque collège, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et que lorsqu'un seul siège est à pourvoir, il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours ;

Considérant que le vote est secret.

ARTICLE 1

Le conseil d'administration, réunion en sa séance du 4 juin 2026, approuve :

- la désignation des représentants des usagers lequel figure 1 siège féminin et 2 sièges masculins, les élus de ce collège sont désignés d'office et après tirage au sort pour les classer.

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARTICLE 2 :

Afin de compléter la section disciplinaire à l'égard des usagers, reste 2 sièges pour le collège des PRU (1 siège masculin et 1 siège féminin), 2 sièges pour le collège des MCF (1 siège masculin et 1 siège féminin) et 1 siège usager (siège féminin) et après appel à candidature.

Collèges	Nombre de sièges	Candidats	Nombre de voix	Elus
PRU	2 (féminin et masculin)	Siham KAMALI-BERNARD	4	Elue
		Stéphane MERIC	4	Elu
MCF	2 (féminin et masculin)	Soline BOYER	4	Elue
		Karol DESNOS	4	Elu
Usagers	1 (féminin)	Margot GRANDJEAN	3	Elue

ARTICLE 3 :

Après tirage au sort, le classement par collège est le suivant :

- Collège PRU : Siham KAMALI-BERNARD, Carole DAIGUEBONNE, Hossein NOWAMOOZ, Stéphane MERIC
- Collège MCF : Soline BOYER, Karol DESNOS, Yann RICQUEBOURG, Kinda HANNAWI-SALMO
- Collège usagers : Alice CHAPELLE-DE-RUL, Solal LE ROUX, Margot GRANDJEAN, Adrien LECLAIR

ARTICLE 4

Le directeur, la directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Effectif statutaire : 27
Membres en exercice : 21
Quorum : 11
Membres présents : 19
Membres représentés : 2

Le doyen d'âge des personnalités extérieures

Bernard KLEIN

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

Siham KAMALI-BERNARD, Carole DAIGUEBONNE, Hossein NOWAMOOZ, Stéphane MERIC sont élus pour le collège des PRU, Soline BOYER, Karol DESNOS, Yann RICQUEBOURG, Kinda HANNAWI-SALMO pour le collège des MCF, Alice CHAPELLE-DE-RUL, Solal LE ROUX, Margot GRANDJEAN, Adrien LECLAIR pour le collège des usagers à la section disciplinaire à l'égard des usagers.

Document en annexe au présent extrait :
Extrait transmis à la Rectrice Chancelier des Universités le : 10/06/2026

INSA RENNES
Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité